



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

INSTALLATION TEMPORAIRE DE DISTRIBUTEUR(S) DE BOISSONS ET DE SNACKING AU SEIN DU CENTRE AQUATIQUE DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :

Charlieu-Belmont Communauté, représentée par son Président en exercice René VALORGE
9, Place de la Bouverie
42 190 CHARLIEU

Tel : 04 77 69 03 06

Mail : pascale.caire-henry@charlieubelmont.com

Mode de passation :

Procédure de sélection en application de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Objet :

Mise à disposition d'un emplacement pour l'installation de distributeur(s) de boissons et snacking au sein du centre aquatique de Charlieu-Belmont Communauté.

Lieu :

Centre Aquatique Charlieu-Belmont Communauté
1, rue du Stade
42 190 CHARLIEU

Surface mise à disposition : environ 2 m² à l'intérieur du centre aquatique

Durée de l'occupation :

2 ans ferme à compter de la signature de la convention d'occupation

Modalités d'obtention du dossier de candidature

L'ensemble du dossier de consultation peut être obtenu gratuitement par téléchargement à l'adresse suivante : <https://loire.marches-publics.info/>

Ou via le site internet de Charlieu Belmont Communauté à l'adresse suivante :

<https://www.charlieubelmont.com/la-collectivite/marches-publics/>

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges pour l'installation temporaire de distributeur(s) de boissons et snacking au sein du centre aquatique de Charlieu-Belmont Communauté.
- Le projet de convention de mise à disposition précaire et révocable d'une partie du domaine public à des fins d'usage commercial.

Procédure de remise des offres

Les candidatures seront remises par voie électronique soit :

Via la plateforme <https://loire.marches-publics.info/>

Soit à l'adresse mail suivante : pascale.caire-henry@charlieubelmont.com

Les candidats pourront également poser leur dossier de candidature « version papier » à l'accueil de la collectivité située à l'adresse suivante :

9, place de la Bouverie
42190 CHARLIEU

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (fermé tous les après-midis)

Enfin, les candidats pourront envoyer leur candidature par voie postale en LRAR à l'adresse suivante :

9, place de la Bouverie
BP63
42190 CHARLIEU

**Attention, les offres devront parvenir à la collectivité avant le :
Lundi 23 mars 2026 à 18h00**

Tout pli reçu hors délais sera refusé et non analysé.

Contenu de l'offre :

Les candidatures seront remises sous la forme d'un dossier comprenant :

- Le cahier des charges daté et signé avec cachet du candidat
- Une lettre de candidature comprenant la présentation du candidat, avec notamment ses références ou expériences professionnelles pour des activités de même nature, la présentation de son projet pour le centre aquatique : nature et présentation du /des distributeur(s), identité visuelle, nature des produits proposés à la vente, origine des produits, gamme de prix pratiqués...Un dossier photographique du/des distributeur(s) et des produits proposés à la vente est souhaitable.

- L'offre du candidat précisera dans un document en annexe le pourcentage de la redevance proposée : soit 15 % correspondant au pourcentage minimum indiqué dans le cahier des charges soit un taux plus important qui sera clairement indiqué.
- Un justificatif du statut juridique du candidat : copie du certificat d'inscription au registre des métiers ou au registre du commerce (Kbis), copie de la déclaration d'auto-entrepreneur, statut de l'association et certificat de dépôt en préfecture pour une association, n° de SIRET.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année en cours.

Délai de validité de l'offre :

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 240 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

Date limite de réception des offres : lundi 23 mars 2026 à 18h00 (idem dossiers papier)

Critères de sélection des offres :

Les offres seront examinées et classées au regard des critères suivants :

- Qualité de l'offre commerciale proposée : qualité et diversité des produits, gamme et attractivité des prix proposés. 20 points
- Pourcentage de la redevance proposée (% minimum = 15% mais le candidat pourra augmenter s'il le souhaite). 20 points.
Selon le calcul suivant : le mieux disant obtiendra la note de 20. La note des autres candidats sera déterminée par application de la formule suivante : (offre du candidat x 20) / offre du mieux disant
- Compétence et expérience du candidat et qualité du matériel prévus pour la réalisation de la prestation. 10 points
- Développement durable : le candidat présentera sa démarche en termes de développement durable : origine des produits, nature des contenants (recyclés et recyclable), limitation suremballage, limitation des déchets, clauses sociales au sein de l'entreprise, consommation des distributeurs. 10 points

Le prestataire retenu sera celui ayant obtenu la meilleure note globale / 60.

Une phase de négociation pourra être engagée ou pas avec le ou les candidats du choix de la collectivité. Elles se dérouleront par phases successives, ou pas, en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, la collectivité se réserve la possibilité de choisir directement l'offre retenue sur la base des offres initiales, sans négociation.

Charlieu-Belmont Communauté se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité versée aux candidats ayant déposé une offre.

Visite

Il est possible de se rendre au centre aquatique sur ses horaires d'ouverture (disponibles sur site internet).

A noter que cette visite sur place sera libre et sans accompagnement de la part de la collectivité. Les candidats n'auront pas accès aux vestiaires ni aux bassins.